

CONSEIL MUNICIPAL du 10 juillet 2020

ORDRE DU JOUR

1 – Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

En application des articles L. 283 à L. 293 et R.131 à R. 148 du code électoral le conseil municipal de la commune de MARTILLAC désigne les délégués titulaires et suppléants pour l'élection des Sénateurs prévue le dimanche 27 septembre 2020.

2 - Attribution d'une subvention exceptionnelle : Martillac Loisirs.

Afin de permettre à l'Association MARTILLAC LOISIRS d'organiser des manifestations, la Commune de Martillac décide de verser une subvention exceptionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.